

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Décision n°42/2024

Objet : Convention de mise à disposition d'équipement sportif

LE MAIRE,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020, donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, les mesures d'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT le dispositif «1000 dojos» et la proposition de convention à instruire avec la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées, pour le déploiement de matériels destinés à transformer une salle de classe fermée en un dojo, au sein de l'école élémentaire Jules Verne de la commune Torreilles ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer une convention avec la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées, sise 21, 25 avenue de la Porte de Châtillon 75014 Paris, représentée par son directeur général, Monsieur Sébastien Nolesini, pour le déploiement et la mise à disposition à titre gratuit, d'un dojo dans une ancienne salle de classe fermée de l'école élémentaire Jules Verne de Torreilles. Les équipements sportifs, objets de la présente convention, seront utilisés uniquement dans le cadre de l'organisation d'un dojo solidaire tel que défini dans le programme «1000 dojos». Des créneaux d'utilisation de l'équipement sportif lors du temps scolaire seront identifiés et réservés à un ou plusieurs établissement(s) scolaire(s) ainsi qu'à l'organisation de cycles scolaires. La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans, prenant effet à la date de signature par les deux parties, et sera reconduite tacitement.

ARTICLE 2 : De signer la convention ainsi que toutes les pièces utiles en la matière et de prendre toutes décisions ou dispositions relatives à son exécution.

Fait à TORREILLES, le 16 juillet 2024

Le maire,

Dr Marc MEDINA

